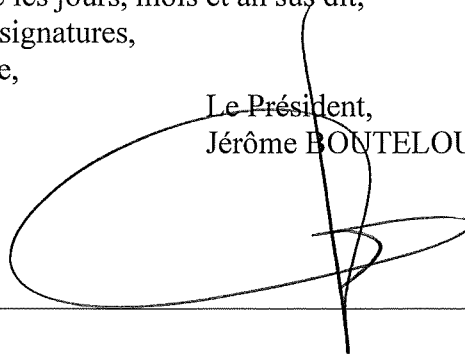


<p>Centre Communal d'Action Sociale De la ville de SEYSSES 8 rue du général De Gaulle 31600 SEYSSES</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS</p>
<p>Nombre de Conseillers : 17 Présents : 13 Procuration : 2 Absents sans procuration : 2 Votants : 15</p>	<p>L'an deux mille vingt-six, le douze mai à quatorze heures, le conseil d'administration du CCAS de la commune de Seysses dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jérôme BOUTELOUP, Président du CCAS.</p> <p><i>Date de convocation : 06/05/2026</i> <i>Liste des délibérations affichée le 21/05/2026.</i></p>
<p>Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magalie GRANDSIMON, Françoise BARRERE, Raymond BAILLE, Martine DESJARDINS, Michèle BENESSE, Jeanine MIROUZE, Madeleine MENDES, Christian GALY, Mireille AUDIRAC, Claude SIRVEN, Brigitte CAZALBOU, Malika BENSOUICI</p> <p>Excusés avec procuration : Hanta SISTAC, Corine AVERSENG.</p> <p>Absents excusés : Vicky VALLIER, Nadine GALEOTE</p> <p>Secrétaire de séance : Malika BENSOUICI</p>	
<p align="center"><u>N°2026-3-1</u></p> <p>Election du Vice-Président</p> <div data-bbox="236 1377 619 1653" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px auto; width: fit-content;"> <p align="center">REÇU LE :</p> <p align="center">★ 27 MAI 2026 ★</p> <p align="center">A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET</p> </div>	<p>Vu l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) qui prévoit que « <i>Dès qu'il est constitué, le conseil d'administration élit en son sein un vice-président qui le préside en l'absence du maire</i> ».</p> <p>Vu l'article R123-18 du même code prévoit que « <i>Il est voté au scrutin secret toutes les fois [...] qu'il s'agit de procéder à une nomination</i> ».</p> <p>Considérant l'appel à candidature effectué, et que Magalie Grandismon a indiqué être candidate.</p> <p>Considérant la procédure de vote au scrutin secret qui a été détaillée, et qu'après le vote du dernier membre il a été immédiatement procédé au dépouillement.</p> <p align="center"><u>Après dépouillement, les résultats sont les suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de votants : 15 - Nombre de nuls : 0 - Nombre de blancs : 0 - Nombre de suffrages exprimés : 15 <p>La majorité absolue est donc de 8 Ont reçu des suffrages : Mme Magalie Grandsimon, 15 voix.</p> <p>Mme Magalie Grandsimon est élue Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Seysses, et est immédiatement installée dans cette fonction.</p>

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Président,
Jérôme BOUTELOUP

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name 'Jérôme BOUTELOUP'. The signature is highly fluid and loops around the text.